

Fiche technique n° 1-3-21/F

Taux d'humidité des lames rabotées

1. Problème

Plusieurs normes et usances divergent quant au taux d'humidité des lames rabotées. En principe le taux d'humidité devrait correspondre à l'emploi ultérieur du bois.

2. Aperçu des normes

2.1 Bois et panneaux à base de bois

L'ouvrage sur les usages du commerce fournit les indications suivantes :

1.2: ... «Le degré de siccité peut être défini entre les deux parties en fonction de l'emploi ultérieur du bois»

Page 61 et 63, 3.2.4 et 3.3.4: ... «Sans convention particulière, les lambris doivent présenter l'humidité du bois suivante :»

pour des utilisations extérieures:	15% +/- 2%	=	13% - 17%
pour des utilisations intérieures:	10% +/- 2%	=	8% - 12%
pour des lames pour utilisation non visible:			au maximum 16%

2.2 Normes SIA

Les recommandations de la SIA s'appliquent en premier lieu au bois de construction et n'ont pas été établies spécialement pour les lames rabotées.

Norme SIA 265, art. 3.2, Tableau 2

2.2.1 Eléments protégés contre les intempéries:

dans des locaux bien aérés, chauffés en hiver	9% +/- 3%	=	6% - 12%
dans des locaux bien aérés, peu chauffés en hiver	12% +/- 3%	=	9% - 15%
dans des locaux bien aéré, non chauffés	15% +/- 3%	=	12% - 18%

2.2.2 Eléments partiellement protégés contre les intempéries:

sous des abris, à l'air libre	17% +/- 5%	=	12% - 22%
petites sections (par ex. des revêtements de façade avec ou sans traitement de surface)			
absorbant fortement le rayonnement	15% +/- 5%	=	10% - 20%
absorbant faiblement le rayonnement	17% +/- 4%	=	12% - 21%

2.2.3 sections moyennes (par ex. des éléments de balcon sous toit)

absorbant fortement le rayonnement	13% +/- 4%	=	9% - 17%
absorbant faiblement le rayonnement	16% +/- 4%	=	12% - 20%

2.2.4 Eléments directement exposés aux intempéries

fortes sections (par ex. du bois du charpente sans traitement superficiel étanche)

en moyenne

18% +/- 6% = 12% - 24%

en surface

20% +/- 8% = 12% - 28%

2.2.5 Eléments humides

dans des locaux humides mal ventilés

24% jusqu'à saturation

Eléments immergés (eau douce)

au-delà de la saturation des fibres

Exemple : Une lame de boiserie extérieure utilisée avec un taux d'humidité de 22 %, qui rétrécit et sort de la crête, peut donner lieu à une réclamation. Un plancher en bois, installé avec un taux d'humidité de 12 % dans une pièce bien sèche, bien chauffée, rétrécit fortement.

3. Directives de l'ASR

Le taux d'humidité du bois doit correspondre à son emploi ultérieur et doit être défini entre les deux parties pour des cas extrêmes.

Valeur indicative pour

les lames utilisées à l'intérieur

10% +/- 2% = 8% - 12%

les lames à plancher utilisées à l'intérieur

= 7% - 10%

les lames de boiserie extérieures

14% +/- 2% = 12% - 16%

les lames non visibles

maximum 16%

Le bois est hygroscopique et s'adapte à l'humidité ambiante du moment.

Les tolérances dans le taux d'humidité entraînent des différences dans les dimensions qu'il faut accepter.

La règle approximative est la suivante : une différence du taux d'humidité de 1 % entraîne une différence de largeur de 0,25 %.